



Non-paiement d'une Prime de poste

Par **chatzy67**, le 11/11/2014 à 15:43

Je travaille comme agent de sécurité dans une usine depuis huit ans. A mon arrivée existait une prime de poste instituée par l'usine cliente de l'agence de sécurité. Cette prime dite "de fidélisation" était versée après deux ans de présence sur le site et revalorisée ensuite tous les deux ans. Tous les agents anciens la touchaient à des niveaux variables. Deux ans après mon arrivée sur le site le DRH a changé et l'attribution de cette prime est "tombée à l'eau" et aujourd'hui, après renouvellement d'une partie de l'équipe, les agents anciens (plus de 8 ans d'ancienneté) continuent de percevoir cette prime alors que d'autres, qui pourraient y prétendre (plus de 2 ans), ne la touchent pas. Cette situation est-elle normale (j'en doute ...) ? Et peut-on faire quelque chose pour remédier à cet état de fait, d'autant que le DRH actuel admet que ce n'est pas normal mais se retranche derrière un accord hypothétique avec notre directeur d'agence ?

Par **P.M.**, le 11/11/2014 à 16:30

Bonjour tout d'abord,

Ce qui pourrait poser problème c'est que cette prime ne soit pas soit déterminée selon des règles préétablies et précises, ce qui ne semble pas être le cas mais normalement, il s'agit d'[un usage](#) auquel l'employeur ne devrait pas pouvoir échapper pour l'ensemble des salariés entrant dans les critères d'attribution...